



Direction générale de la Santé

Paris, le 27 juin 2019

## **Communiqué de presse**

### **Episode de canicule exceptionnel :**

#### **4 départements de la vallée du Rhône passent en vigilance rouge**

Météo France maintient une vigilance orange canicule pour la grande majorité du territoire national et annonce le passage en vigilance rouge de 4 départements de la basse vallée du Rhône : Gard, Vaucluse, Hérault et Bouches-du-Rhône. Dans ces 4 départements un pic caniculaire exceptionnel est attendu pour la journée de vendredi avec des températures pouvant aller de 42 à 44 °C.

La direction générale de la santé rappelle que des effets sanitaires graves peuvent être rencontrés par l'ensemble de la population, notamment dans le cadre d'une activité professionnelle, habitant ou traversant ces territoires, y compris les personnes en bonne santé, si elles n'appliquent pas les recommandations de prudence.

La direction générale de la santé recommande donc à tous les habitants de ces quatre départements de limiter autant que possible leurs activités et de reporter celles non essentielles. Il est notamment formellement déconseillé de pratiquer une activité sportive pendant la journée de vendredi.

L'ensemble des ministères sont mobilisés pour diffuser les consignes de prudence aux services concernés dans ces 4 départements :

Les sorties scolaires et événements festifs sont annulés ou reportés, sauf s'ils se déroulent dans des lieux frais sans nécessiter de déplacement exposant à la chaleur. De même, les activités d'éducation physique et sportive à l'école sont annulées. Les familles qui le peuvent et le souhaitent sont toutefois autorisées à ne pas amener leurs enfants à l'école, après avoir prévenu l'établissement. Il est demandé aux équipes éducatives d'aménager les activités l'après-midi, pour les adapter aux températures.

Il est demandé aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs (accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme) pendant cette période de ne pas prévoir de sorties sauf si ces dernières se déroulent dans des lieux plus frais sans nécessiter de déplacement exposant à la chaleur. Il leur est également demandé, le cas échéant, de modifier leurs activités afin de ne pas proposer la pratique d'activités physiques et sportives.

Dans ces quatre départements les préfets ont activé leur cellule de crise, le centre opérationnel département (COD), en veillant à y inclure l'ensemble des services impliqués. Des mesures réglementaires de limitation ou d'interdiction adaptées aux circonstances et relevant de leurs pouvoirs de police administratives seront prises par les préfets, en fonction de l'analyse de la situation, en lien

avec les partenaires, notamment en matière de grand rassemblement ou de manifestation sportive. Le cas échéant, les capacités de secours seront adaptées.

Ils veilleront également à augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence, à étendre les horaires d'ouverture des accueils de jour et à renforcer les maraudes pour prendre en charge les personnes précaires.

Les maires sont invités à poursuivre leur mobilisation de terrain pour l'accompagnement des personnes vulnérables isolées à domicile et inscrites sur les registres communaux et à poursuivre cet accompagnement quelques jours après la fin de l'épisode caniculaire, les effets sanitaires de la canicule pouvant être décalés. Il est également recommandé que les maires organisent un accès quotidien à l'eau et aux salles rafraîchies pour ces personnes, en organisant par exemple des navettes de transport.

Les Agences régionales de santé (ARS) demanderont aux directeurs d'établissements médico-sociaux de ces 4 départements d'activer leur plan bleu afin de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de leurs résidents et sensibiliseront les professionnels et établissements de santé.

La direction générale de la santé rappelle également à tous que la canicule peut entraîner des effets sanitaires indirects. Ainsi 4 décès par noyades ont déjà été signalés. Il est important de ne jamais laisser les enfants seuls dans l'eau, de se baigner dans des endroits autorisés et d'entrer dans l'eau progressivement pour éviter un choc thermique susceptible d'entraîner une perte de connaissance.

Enfin, à l'approche de ce premier week-end de départ en vacances, il est spécifiquement rappelé aux automobilistes de s'hydrater régulièrement et de multiplier les pauses.

**Contact presse :** [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr) Tel : 01 40 56 84 00